

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3652 - MERCREDI 8 JANVIER 2020

GOVERNEMENT

Nouveau malaise au sein de la coalition FCC-Cach

À la base, la décision du chef de l'exécutif national de confier la gestion de la commission ad hoc chargée de régler la problématique de l'instabilité dans les institutions provinciales au ministre de la Justice, proche du PPRD, en lieu et place de celui de l'Intérieur d'obédience « thisekediste », n'est pas du goût de l'UDPS qui y voit une provocation de trop.

La commission interministérielle tant convoitée par les deux forces politiques est chargée d'examiner la situation d'instabilité qui prévaut dans les institutions provinciales de quatre provinces précitées et de proposer des mesures concrètes en vue de recréer la confiance entre les gouvernements provinciaux et les assemblées délibérantes.

Page 3



Les membres du gouvernement lors du premier Conseil des ministres

MINES

La RDC affiche 18 % de taux de couverture de la cartographie minière nationale



Un site minier dans l'ex-Katanga

Repris dans le « Document des performances » du ministère des Mines, ce chiffre officiel confirme la très mauvaise connaissance du sol et du sous-sol du pays. Le défi actuel du ministère des Mines est d'augmenter ce taux de couverture en passant à onze produits miniers exploités et commercialisés sur toute l'étendue du territoire national

dès cette année. Même si le pays maintient toujours le cap de la diversification économique, le secteur minier continue de garder une place de prédilection dans l'architecture de l'économie nationale avec, en sus, une faible maîtrise de son sol et de son sous-sol.

Page 2

INSÉCURITÉ À BENI

Une ONG alerte sur les règlements des comptes

African Community for Development in Action (ACDI) met en exergue la situation sécuritaire d'une dame traquée avec ses enfants par sa belle-famille, en vue de montrer l'ampleur de la situation que vit la population de Beni, avec les massacres à répétition perpétrés par les présumés rebelles ougandais des ADF. Cette ONG basée à Goma note qu'il y a beaucoup de cas similaires dans lesquels la vengeance et le règlement des comptes mettent en péril l'unité des familles et des cités. Elle appelle à des mesures sécuritaires drastiques tout en lançant un S.O.S au gouvernement en vue de concentrer ses efforts sur cette ville endeuillée pour mettre fin à ces massacres aux allures de représailles contre les populations civiles.



Page 2

La ville de Beni

INTERVIEW

Jean-Yves Ollivier : « La Fondation Brazzaville soutient l'initiative africaine contre les faux médicaments »

Dans un entretien exclusif avec Les Dépêches de Brazzaville, le président de la Fondation Brazzaville qui est présente sur tous les fronts de la résolution des conflits, de la préservation de l'environnement et de la conser-

vation de la nature, notamment en Afrique, s'est exprimé sur les enjeux du premier sommet des chefs d'État africains consacré à la lutte contre les faux médicaments, prévu du 17 au 18 janvier à Lomé, au Togo.

Page 9



Jean-Yves Ollivier/DR

INSÉCURITÉ À BENI

Une ONG alerte sur les règlements des comptes

L'ONG met en exergue la situation sécuritaire d'une dame traquée, avec ses enfants, par sa belle-famille, en vue de montrer l'ampleur de la situation que vit toute cette population de cette province, avec les massacres à répétition perpétrés par les présumés rebelles ougandais.

Depuis le début des massacres et tueries à Beni, dans le Nord-Kivu, à la suite de l'activisme des ADF, la situation sécuritaire ne semble pas toujours être au beau fixe. Selon une mission des femmes leaders revenue de ce coin du pays, des familles entières sont obligées de quitter, chaque soir, leurs villages pour passer les nuits en ville et revenir le matin. Ce qui fait qu'aux heures de leurs passages, on voit des cohortes d'hommes, femmes et enfants qui passent, soit pour aller trouver refuge, les nuits, en ville, soit pour rejoindre, les

matins, leurs villages. « Dans quelles conditions passent-elles ces nuits en ville ? Nul ne le sait, parce que ces familles n'ont pas les moyens pour s'offrir des chambres d'hôtel chaque soir », fait remarquer un observateur, qui avait accompagné cette mission.

Une insécurité grandissante

La société civile locale rappelle que ces attaques des présumés ADF ont déjà causé, en deux mois, plus de deux cents morts. Et plusieurs villages de la ville et du territoire de Beni sont constamment attaqués par ces ADF avec une extrême atrocité. Générale-

ment, note la société civile, ces tueurs utilisent des armes blanches, obligeant les populations civiles à abandonner villages, leurs champs, même au moment des récoltes. Cette situation a été jugée préoccupante par le Cardinal Fridolin Ambongo, qui vient de séjourner dans cette province et qui relève de risques réels de balkanisation du pays.

Dans la foulée de cette situation d'insécurité, il est aussi fait état d'acte de représailles contre certaines populations civiles. C'est là où une certaine opinion tente de parler des actes qui opposent des populations de cette partie du pays entre elles.

Parmi les cas évoqués, il y a, par exemple, une alerte lancée par l'ONG African Community for Development in

Action (ACDI) basée à Goma, sur la situation d'une dame rëndant au nom de Sifa dont la belle-famille voudrait régler des comptes parce qu'elle l'accuse d'avoir livré son mari, feu Moïse Mohindi Fataki, entre les mains de ces présumés ADF. Selon cette ONG, Mohindo Fataki de la communauté Nande avait été tué le 5 septembre 2019 par les ADF. Et sa famille soupçonne son épouse et mère de ses trois enfants, Sifa, de l'avoir livré aux mains des égorgeurs. Pour sa protection, cette dame serait actuellement prise en charge par l'ONG ACDI, qui s'occupe même de la scolarité de ses enfants.

L'ONG, qui note qu'il y a beaucoup de cas similaires à celle de Mme Sifa dans lesquels la vengeance et le règlement

des comptes mettent en péril l'unité des familles et des cités, appelle à des mesures sécuritaires pour cette dame et ses enfants mais également, lance un S.O.S au gouvernement en vue de concentrer les efforts sécuritaires sur ces provinces en vue de mettre fin à ces massacres que l'on enregistre chaque jour qui passe. Pour la société civile locale et les populations de cette partie du pays, cette implication du gouvernement congolais rentrerait également dans le cadre de la réalisation des campagnes électorales faites par l'actuel chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, d'installer son état-major dans l'est du pays en vue de mettre fin à l'insécurité qui y sévit.

Lucien Dianzenza

MINES

La RDC affiche à peine 18 % de taux de couverture de la cartographie minière nationale

Repris dans le « Document des performances » du ministère des Mines, ce chiffre officiel confirme la très mauvaise connaissance du sol et du sous-sol du pays. Le défi actuel du ministère des Mines est d'augmenter ce taux de couverture en passant à onze produits miniers exploités et commercialisés sur l'étendue du territoire national dès cette année.

Même si le pays maintient toujours le cap de la diversification économique, le secteur minier continue de garder une place de prédilection dans l'architecture de l'économie

nationale. En effet, les autorités minières RD-congolaises ont décidé de porter le nombre de produits miniers exploités et commercialisés de neuf à onze. Le ministère chargé du secteur minier a intégré cet objectif dans son Document de performance pour l'exercice 2020. Par ailleurs, le ministère n'a apporté aucune précision sur les nouveaux minerais que le pays va exploiter et commercialiser cette année.

En parcourant le Document, les derniers chiffres révèlent

« une faible connaissance de son sol et de son sous-sol ». Il s'agit d'une situation paradoxale d'autant plus que le pays dispose d'un nombre important de minerais encore inexploités. En atteignant ainsi les nouvelles prévisions des performances, le gouvernement de la République devrait faire passer le taux de couverture de la cartographie minière du territoire national de 18 % en 2019 à 21 % au cours de cette année. Par ailleurs, en partant des mêmes prévisions des performances,

« une faible connaissance de son sol et de son sous-sol »

d'importants changements sont attendus au niveau de la connaissance du « Potentiel géologique », avec un taux qui devrait varier de 38 % à 41 % entre 2019 et 2020 (Ndlr : 44 % en 2021), et de la connaissance du « Potentiel minier », avec un taux projeté de 36 % en 2020 (3Ndlr : 9 % en 2021)

contre 38 % en 2019.

Pour parvenir à ces performances, des efforts supplémentaires sont nécessaires dans certains domaines stratégiques comme les capacités institutionnelles et les recherches géologiques et minières. Pour sa part, le ministère des Mines va poursuivre sa politique de développement d'une industrie minière compétitive et de promotion de l'image de la RDC en tant que pays d'investissement. Nous y reviendrons.

Laurent Essolomwa

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service)

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maaouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengutu Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

GOUVERNEMENT

Nouveau malaise au sein de la coalition FCC-Cach

A la base, la décision du chef de l'exécutif national de confier la gestion de la commission ad-hoc chargée de régler la problématique de l'instabilité dans les institutions provinciales au ministre de la Justice, proche du PPRD, en lieu et place de celui de l'intérieur d'obédience « thisekediste », n'est pas du goût de l'UDPS qui y voit une provocation de trop.

Une situation assez confuse tend à mettre actuellement en mal la coalition gouvernementale FCC-Cach. Il s'agit de la dernière décision du Premier ministre Sylvestre Ilunkamba confiant au vice-Premier ministre de la justice, Célestin Tunda ya Kasende, la direction de la commission ad-hoc instituée par le Conseil des ministres du 6 décembre dernier. Cette commission chargée d'apporter une thérapeutique efficace à l'instabilité, qui caractérise actuellement les institutions provinciales du Kongo central, de l'Ituri, du Sankuru et du Haut-Lomami, est désormais

au cœur d'une vive controverse au sein de l'exécutif national.

La querelle ayant pris corps au sein de la coalition porte sur la nomination du ministre de la Justice à la tête de cette structure en lieu et place du ministre de l'Intérieur, Gilbert Kakonde. Ce dernier qui considère qu'il s'agit là d'un domaine relevant de sa compétence, ou mieux de ses attributions, a très mal digéré l'incursion de son collègue de la Justice telle que cautionnée par le Premier ministre. Le fait que ces deux derniers soient membres de l'ex-parti présidentiel, le PPRD, n'a hélas fait qu'exacerber la polémique entre les partenaires de la coalition.

A l'UDPS où le ministre de l'Intérieur est un des cadres actifs, on crie déjà à la provocation de la part du FCC. Le président intérimaire de ce parti aujourd'hui aux commandes du pouvoir est monté au créneau pour s'insurger contre ce qu'il a qualifié de « monarchie majoritaire » ins-

taurée par le FCC tout en se réservant le droit d'y donner incessamment une réponse appropriée. « *En tant que numéro deux du gouvernement, Gilbert Kakonde est habilité à piloter cette commission ad hoc, le contraire étant une aberration administrative et politique* », argumentent les défenseurs du ministre de l'Intérieur. Ces derniers s'appuient notamment sur l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2019 portant Organisation et fonctionnement, modalités de collaboration entre le président de la République et le gouvernement ainsi qu'entre les membres du gouvernement. Il en découle qu'en cas de nécessité, le Conseil des ministres peut effectivement créer, à titre exceptionnel, des commissions ad hoc en vue d'étudier des questions spécifiques (art.53). La commission est alors présidée par le vice-Premier ministre, par le ministre d'Etat, le ministre ou le ministre délégué principalement concerné par la

matière traitée (art.55).

Dans une correspondance adressée au Premier ministre, le ministre de l'Intérieur lui a rappelé ces dispositions légales, faisant ainsi prévaloir sa compétence dans la conduite de ladite commission. Il s'est heurté au mutisme du destinataire qui, dans une autre circonstance, a répliqué en ces termes : « *C'est une question de droit et non de politique pure et de sécurité... Cette question ne peut se traiter qu'à l'éclairage de la Constitution. C'est donc du ressort de la Justice même si l'on vise un arrangement à l'amiable* ». C'était tout dire.

Quand bien même aucune disposition constitutionnelle ne fait mention des cas susévoqués, en l'occurrence les épreuves de force entre les assemblées provinciales et les exécutifs provinciaux en Ituri, au Kongo central, au Sankuru et dans le Haut-Lomami, d'aucuns critiquent le manque d'élégance dont aurait fait preuve le Premier ministre.

Il aurait géré ce dossier avec tact en faisant un bon dosage entre les considérations du droit et les exigences politiques au nom du maintien de la cohésion gouvernementale, réfléchissent nombre d'analystes. Le mariage d'intérêt entre le FCC et le Cach n'a pas encore volé en éclats, mais tout laisse entrevoir un effritement de la confiance mutuelle au niveau des membres du gouvernement provenant de ces deux regroupements politiques en coalition.

Pour rappel, la commission interministérielle instituée est chargée d'examiner la situation d'instabilité qui prévaut dans les institutions provinciales de quatre provinces précitées et de proposer des mesures concrètes en vue de recréer la confiance entre les gouvernements provinciaux et les assemblées délibérantes. Dossier à suivre.

Alain Diasso

FCC

Félix Kabange Numbi fait la restitution de la première retraite à Lubumbashi

Après la tenue du 25 au 28 novembre 2019 de la première retraite politique du Front commun pour le Congo (FCC) à Mbwele Lodge à Kinsantu au Kongo-central, l'heure est actuellement à la restitution de ces travaux.

L'honorable Félix Kabange Numbi Mukwampa, membre du Comité stratégique du FCC, et Roger Lusala, membre de conférences des présidents de la même plate-forme, se sont livrés à cet exercice le lundi 6 janvier à Lubumbashi.

C'est dans la salle Bukavu du Pull man Hôtel de Lubumbashi devant une assistance de plus de trois cents personnes parmi lesquels des députés nationaux, députés et ministres provinciaux, la coordination du FCC Haut-Katanga, les présidents des partis du FCC et des ligues des jeunes ainsi que plusieurs hauts cadres que Félix Kabange Numbi a plongé son auditoire dans l'ambiance de Mbwele Lodge en résumant les différents exposés et les débats qui s'en étaient suivis.

Introduit par le vice-gouverneur du Haut-Katanga, Jean-Claude Kanfwa représentant



L'honorable Félix Kabange Numbi

le gouverneur Jacques Kyabula empêché, l'orateur principal, l'honorable Félix Kabange Numbi Mukwampa a, d'entrée de jeu, remercié le président honoraire et autorité morale du FCC, Joseph Kabila Kabange, qui a rendu possible la tenue de cette première retraite au Kongo-central, et le gouverneur

Jacques Kyabula Katwe qui a organisé la séance de restitution à Lubumbashi.

Dans un franc parler qui a duré plus d'une heure et demie entrecoupé des applaudissements, Kabange Numbi a captivé l'assistance en partageant avec elle l'essentiel des travaux de Mbwele Lodge. Il a, tour

à tour, abordé les différents points, notamment l'évaluation des élections par les présidents des groupes parlementaires et personnalités présentes à la retraite, les défis majeurs face au code minier, le défi de gouvernance. Il a aussi présenté les résolutions de six ateliers de la retraite de Mbwele Lodge avant

de terminer avec le message de l'autorité morale du FCC après la séance de restitution de Kinshasa.

Parlant de la coalition FCC-Cach, Kabange Numbi rassure que cette coalition existe et doit être protégée. « *Nous disons aux amis de Cach que nous sommes ensemble. La coalition FCC-Cach existe. Nous, au niveau du FCC et selon les instructions reçues de l'autorité morale, Joseph Kabila, qui a toujours respecté ses engagements, nous allons continuer dans la coalition, nous allons la protéger, car la RDC a besoin des institutions fortes...* », a-t-il dit.

Au terme de cette restitution, tous les participants se sont réjouis d'être enfin au même niveau d'information avec les participants à la retraite de Mbwele lodge. Pour sa part, le FCC Haut-Katanga s'est engagé à mettre en pratique les résolutions issues de la première retraite politique du FCC. Rappelons qu'avant Lubumbashi, le tandem Félix Kabange Numbi - Roger Lusala s'est livré au même exercice à Kalemie.

Blandine Lusimana

ENTREPRISES

Bonyeme Ekofo Lucien redynamise la Sonas

Nommé par ordonnance présidentielle du 30 avril 2019 à la tête de la Sonas, Bonyeme Ekofo Lucien avait inscrit son mandat sur quatre piliers essentiels.

Aujourd'hui, les effets de sa mission dévoilée lors de son discours d'installation se concrétisent avec le paiement régulier des salaires. Ceci est respecté sur toute l'étendue nationale à travers les entités Sonas et au siège social de l'entreprise. C'est désormais acquis : chaque 23 ou 25 du mois, les agents de la Sonas perçoivent leur salaire à la banque. Ce qui est une grande première.

Après 18 ans passés à la Sonas, cadres et agents viennent enfin de toucher leur gratification, le fameux « 13^e mois ». Autant dire que l'action de Bonyeme Ekofo s'inscrit en droite ligne de la vision du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, axée sur l'amélioration de la situation sociale des Congolais telle que traduite par le slogan « Le peuple d'abord ».

Concernant le paiement de sinistre, le seuil a été revu + à la hausse. Le minimum d'indemnisation s'élève à 500 USD/CDF. Avec la concurrence accrue dont le secteur aujourd'hui libéralisé fait l'ob-



jet, des efforts innombrables ont été fournis pour améliorer le produit d'assurance et la prime d'assurance. Ceux-ci ont été revus à la baisse. Un véhicule qui autrefois équivalait 217 USD vaut actuellement 199 USD. A cet effort consenti, s'ajoute la remise à niveau du personnel de la Sonas sur plusieurs aspects de formation gravitant essentiellement autour des produits d'assurances et des techniques de vente. Par ailleurs, pour le

besoin de rajeunissement du personnel, plusieurs cadres et agents ont été retraités afin de laisser la place à la génération montante.

Le choix de l'actuel Comité de gestion dirigé par le tandem Bonyeme Ekofo Lucien-Badi-banga Bangula Gilbert tombe à point nommé, dans la mesure où cette Direction générale a su maintenir la Sonas dans son statut de leader des assurances en République Démocratique du Congo.

LANGUE DES SIGNES

Le Rigs plaide pour l'employabilité des interprètes gestuels

Pour ce réseau, il s'agira non seulement de l'épanouissement de ce métier mais également d'assurer l'intégration des sourds et de la langue des signes dans la vie socio-administrative.

Dans un mémorandum adressé au mois de décembre 2019 aux autorités du pays, le Réseau nationale des interprètes et communicateurs gestuels (Rigs) plaide, dans deux projets soumis dans ce document, pour l'employabilité des interprètes gestuels et communicateurs en langue des signes.

L'objectif poursuivi est, selon cette corporation, à la fois celle d'intégrer le métier d'interprète dans le marché d'emploi et de professionnaliser l'interprétation en langue des signes dans un cadre académique et professionnel. A l'en croire, cette visée serait importante pour l'épanouissement de ce métier que pour les sourds et la langue des signes ainsi que son intégration dans la vie socio-administrative. « Placées des interprètes dans les institutions publiques et privées en vue d'une meilleure inclusion des sourds, et ces interprètes. Voilà pourquoi nous proposons ces deux grands projets », a soutenu le Rigs dans ce mémo.

Ces deux projets évoqués par cette structure concernent notamment la professionnalisation du métier d'in-

terprétation en langue des signes et l'employabilité des interprètes et communicateurs gestuels en langue des signes ainsi que la vulgarisation de la langue des signes à travers les chaînes de télévision implantées dans le pays.

Le Rigs relève, en effet, que dans des nombreuses situations, les personnes sourdes ne sont pas indépendantes des interprètes en langue des signes, car ce sont ces derniers qui leur permettent de participer pleinement à des moments décisifs de la communication. La fonction de l'interprète, explique cette struc-

ture, est donc de permettre que la communication passe entre les personnes des langues différentes. Et pour cela, poursuit le Rigs, il faut être intéressé à la fois par les rapports humains et par les langues.

Une vision appuyée par des textes internationaux

Cette structure, qui s'appuie sur la Convention internationale des droits des personnes handicapées, note également que les sourds ont plein droit à la communication et à s'informer. Mais, regrette le Rigs, bon nombre d'informations dans notre pays passent inaperçues et ne pro-

fitent pas aux sourds par carence et la représentativité des interprètes dans différents contextes.

Le Rigs note, en outre, que la charte de l'ONU et la convention des droits des personnes handicapées stipulent que la langue des signes devra être reconnue comme une langue officielle des personnes sourdes et malentendantes d'après leurs pays d'appartenance. Cette structure regrette, par ailleurs, que la RDC, malgré l'institution d'un ministère chargé des personnes vivant avec handicap et des vulnérables, se trouve toujours à la traîne, dans le

cadre de la promotion de la langue des signes, nonobstant les efforts fournis par la radiotélévision nationale ainsi que d'autres chaînes de télévision privée.

Pour matérialiser ces projets, le Rigs propose également la mise à niveau des formateurs et encadreurs principaux au niveau national par des formations spécialisées dans des pays qualifiés dans la communication gestuelle. Ces derniers seront, selon cette structure, appelés à leur tour, à en faire la restitution progressive auprès d'autres formateurs et encadreurs.

L'interprète gestuel professionnel, explique le Rigs dans ce document portant les signatures du comité conduit par son président, Ronsard Kasanza Kashala, est un utilisateur professionnel de la langue des signes formé aux techniques spécifiques ou académiques d'interprétation et diplômé en la matière. Ce dernier intervient, souligne cette structure, aussi bien pour les personnes entendant, en interprétant les échanges des sourds, que pour les sourds eux-mêmes, afin de les faire profiter des propos des entendants de façon directe ou indirecte.

Lucien Dianzenza



Le logo du RIGS.

CARITAS-GOMA

Mise en place du Projet de soutien à l'esprit d'entreprise et autonomisation de la femme

L'initiative mise en place par la Caritas-Développement Goma avec l'appui financier de Cafod cible mille cinquante bénéficiaires, en grande partie les femmes de la ville de Goma dont quatre cent cinquante membres des groupes solidaires et six cents membres des groupes des communautés d'épargne et des crédits Internes (Silc).

Le projet dénommé « Projet de soutien à l'esprit d'entreprise et autonomisation de la femme dans la ville de Goma (PSEEF) » vient ainsi apporter une réponse au gap observé à l'issue de l'auto-évaluation effectuée en date du 25 au 26 février 2019 en vue d'identifier les forces et faiblesses en développement des programmes, suivi, évaluation et apprentissage au sein de la Caritas Goma. Aussi contribue-t-il à asseoir la redevabilité de la Caritas Goma vis-à-vis des communautés qu'elle accompagne dans différents programmes.

Selon René Mushamuka Chiza, le chef du PSEEF Microcrédits et Silc à la Caritas Goma, le projet cible en grande partie les femmes en vue de leur autonomisation, c'est-à-dire rendre ces femmes autonomes et capables de se prendre en charge, de



Caritas-Goma participe au projet d'autonomisation de la femme

prendre en charge leur destinée économique, professionnelle, familiale et sociale. L'argent gagné par les femmes dans leurs activités génératrices des revenus, indique René Mushamuka, leur permettra d'accéder aux soins de santé, d'améliorer l'alimentation de leurs enfants, de prendre en charge leurs frais scolaires, de mieux les vêtir et s'habiller. etc. « Il a été observé aussi que de ce fait, la femme participe à la prise des décisions dans son ménage ; raison pour laquelle il est souhaitable d'assister les femmes à la recherche d'un emprunt », explique-t-il.

Grâce à ce projet, les bénéficiaires membres des groupes solidaires bénéficieront directement des microcrédits de la Ca-

ritas-Développement Goma d'un montant progressif et variable selon les cycles. Pour octroyer les microcrédits, la Caritas-Goma utilise la méthodologie des groupes solidaires en se basant sur les principes ci-après : les montants des crédits octroyés restent limités ; les prêts sont renouvelés avec des montants croissants ; la durée des crédits est courte, en général inférieure à un an; les remboursements sont bimensuels et suivis avec rigueur. D'autres principes concernent la connaissance de l'emprunteur et de sa moralité ; l'usage de crédit qui est généralement assez libre, il sert à financer une activité génératrice des revenus.

Blandine Lusimana

PRISON CENTRALE DE MAKALA

Onze morts en une semaine

Au moins onze détenus sont décédés depuis le début de l'année dans la plus importante prison de Kinshasa, en raison d'une rupture de stocks en nourriture et en médicaments, a-t-on appris des sources pénitentiaire et humanitaire.

« Depuis le 1er janvier, nous avons enregistré onze morts. Les trois derniers sont décédés hier (lundi), parce qu'il n'y avait pas de médicaments pour les soigner et leurs familles n'avaient pas de moyens », a déclaré à l'AFP un responsable de la prison centrale de Makala à Kinshasa sous couvert d'anonymat. « Depuis octobre, l'État n'a plus décaissé de fonds pour ravitailler la prison en médicaments et en nourriture », a-t-il ajouté. « La prison de Makala et presque toutes les prisons du pays ne sont plus approvisionnées en nourriture et en médicaments », a déploré Emmanuel Cole, responsable d'une organisation congolaise active dans les milieux carcéraux de la République démocratique du Congo (RDC). « C'est vrai, il y a eu un retard dans le paiement des fournisseurs, ce qui justifie ces ruptures de stocks à la prison centrale de Makala. Mais

la situation a été régularisée depuis lundi », a déclaré à l'AFP le ministre de la Justice, Célestin Tunda Ya Kasende.

« Il y a près de neuf mille prisonniers. Le nombre d'une dizaine de morts peut se comprendre. Mais il faut aussi que des médecins nous disent si ces morts ont pour cause ces ruptures de stocks en médicaments et en nourriture », a-t-il ajouté. La prison centrale de Makala a été construite du temps de la colonisation belge pour recevoir mille cinq cents personnes. Elle compte à ce jour "huit mille six cents dix-huit détenus" dont "cinq cents condamnés", selon M. Cole. Des travaux de réhabilitation d'au moins trois pavillons sont en cours, obligeant les prisonniers à vivre dans une plus grande promiscuité. Datant de l'époque coloniale, les prisons de la RDC sont particulièrement vétustes et surpeuplées. Les détenus y vivent dans des conditions d'hygiène désastreuses, exposés à de nombreuses maladies, à la déshydratation et à la malnutrition.

AFP

CÔTE D'IVOIRE

Vers une révision de la Constitution

A neuf mois de l'élection présidentielle, Alassane Dramane Ouattara, président en exercice, envisage de proposer une réforme constitutionnelle au Parlement avant la fin de l'année.

L'annonce a été faite, le 6 janvier, par le président de la République, lors de la cérémonie de présentation de vœux du Nouvel An au corps diplomatique. « Dans le courant du premier trimestre de cette année, je proposerai au Parlement des modifications de la Constitution pour la rendre plus cohérente », a déclaré le chef de l'Etat ivoirien. S'il n'a donné aucune précision sur les détails des réformes à venir, l'homme de 78 ans a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une manœuvre pour écarter « qui que ce soit » de la course à la présidentielle prévue pour octobre 2020.

Cette annonce intervient dans un contexte politique tendu, alors que le président ivoirien continue d'entretenir le mystère sur son éventuelle candidature au prochain scrutin présidentiel, et que l'opposition dénonce des manœuvres pour écarter ses principaux

« toutes les conditions sont maintenant réunies pour que l'élection présidentielle à venir soit juste, transparente, ouverte et apaisée »

rivaux politiques. Il y a quelques mois, Alassane Ouattara conditionnait sa candidature à la participation d'Henri Konan Bédié ou même de Laurent Gbagbo récemment acquitté par la cour pénale internationale tout en affirmant vouloir céder la place à la « jeune génération ».

Fin décembre 2019, Guillaume Soro, ancien proche du pouvoir et seul grand rival à avoir officiellement annoncé sa candidature, dénonçait une manœuvre du chef de l'Etat pour l'écarter de la course à la présidentielle, après l'émission contre sa personne d'un mandat d'arrêt international par la justice ivoirienne.

D'après le chef de l'Etat, « toutes les conditions sont maintenant réunies pour que l'élection présidentielle à venir soit juste, transparente, ouverte et apaisée ». Une rencontre devrait d'ailleurs être organisée au cours de ce mois de janvier avec les partis politiques et la société civile pour finaliser le travail sur le code électoral, alors même que la réforme de la Commission électorale indépendante devant conduire la présidentielle est vivement critiquée par l'opposition.

Josiane Mambou Loukoula

LIBYE

Les forces pro-Haftar s'emparent de Syrte

Les forces loyales à l'homme fort de l'est du pays continuent à gagner du terrain après avoir repris cette ville du centre le 6 janvier, portant un coup dur à leurs rivales, dans un contexte régional tendu après l'annonce par la Turquie d'envoi de troupes pour soutenir les pouvoirs basés à Tripoli.

La perte de Syrte, située à 450 km à l'est de la capitale libyenne, représente un sérieux revers pour le Gouvernement d'union nationale (GNA) reconnu par l'ONU. Cette ville était contrôlée depuis 2016 par le pouvoir de Tripoli, notamment après y avoir chassé le groupe Etat islamique (EI).

« Syrte a été totalement libérée », a annoncé Ahmed al-Mesmari, porte-parole des forces pro-Haftar, lors d'une conférence de presse à Benghazi (est). « L'opération militaire » avisée plus tôt par les pro-Haftar n'a duré finalement que trois heures, a ajouté le porte-parole, soulignant que les forces fidèles au maréchal Khalifa Haftar sont entrées dans Syrte quasiment sans combat alors que plusieurs combattants pro-GNA ont été faits prisonniers et d'autres se sont enfuis, leurs équipements saisis.

Pour Ahmed al-Mesmari, la prise de Syrte est le résultat d'une « préparation minutieuse qui a duré des mois », avec des raids aériens réguliers contre la « Force de protection de Syrte » qui contrôlait la ville et est composée essentiellement de combattants venus de Misrata (250 km à l'ouest de Syrte).

Un commandant militaire pro-GNA qui était dans Syrte a confirmé sous couvert d'anonymat la perte de la ville et le retrait de leurs forces hors

de Syrte, dénonçant une « trahison » d'un groupe armé salafiste, qui a changé de camp lors de l'entrée des forces de Haftar. Quant au GNA, il n'a pas réagi jusqu'ici à ce revers. L'opération menée à Syrte n'est pas la première du genre des troupes de l'homme fort de la Cyrénaïque dans la ville. Pas plus longtemps qu'en septembre dernier, deux combattants avaient été tués dans des raids aériens des forces pro-Haftar contre des troupes loyales au GNA dans la ville.

Par ailleurs, Khalifa Haftar, qui tente depuis le 4 avril de s'emparer de Tripoli, avait déjà donné un « ultimatum » aux combattants de Misrata qui composent l'essentiel des forces du GNA, pour se retirer de Tripoli et de Syrte. La semaine dernière, il a annoncé la « mobilisation générale » et le « jihad » contre une intervention militaire turque en Libye en soutien au GNA.

La situation qui prévaut en Libye a conduit l'émissaire de l'ONU pour ce pays, Ghassan Salamé, à affirmer sa « colère » en réclamant une nouvelle fois l'arrêt des interférences étrangères dans le conflit libyen. Il s'exprimait à l'issue d'une réunion de deux heures avec le Conseil de sécurité à New York.

Selon des experts, les combats persistent en Libye parce plusieurs pays s'y sont engagés dans un conflit par

procuration. Le maréchal Haftar est, d'après ces analystes, soutenu par l'Egypte et les Emirats arabes unis – deux rivaux régionaux de la Turquie et d'un autre allié du GNA, le Qatar – qui lui fournissent un appui diplomatique et militaire. La Russie est, quant à elle, soupçonnée d'avoir envoyé des mercenaires pour prêter main forte aux pro-Haftar. Ce que Moscou a toujours démenti.

La crise libyenne a été au centre de la visite que le chef du GNA, Fayez al-Sarraj, a effectuée, le 6 janvier en Algérie où il a discuté avec le nouveau chef de l'Etat algérien, Abdelmadjid Tebboune, de « l'aggravation de la situation » dans son pays. De même, le ministre turc des Affaires étrangères, Mevlut Cavusoglu, s'est rendu le même jour dans la capitale algérienne pour une visite officielle de deux jours. Une occasion ayant poussé les autorités algériennes à appeler la communauté internationale à imposer un cessez-le-feu en Libye.

En proie à des luttes d'influence, la Libye est plongée dans le chaos depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011. Deux autorités se disputent son contrôle : le GNA reconnu par l'ONU et le pouvoir de l'est ayant un gouvernement et un Parlement acquis au maréchal Khalifa Haftar.

Nestor N'Gampoula

HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 ✉ salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) ☎ + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 ✉ salesbzbv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS APC acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzbv@burotec.biz / salesbzbv@burotec.biz

www.burotec.biz

CHINE/AFRIQUE

La formation de talents devient la principale aide

Ces dernières années, les principales aides offertes par la Chine à l'Afrique sont passées de prêts économiques à d'autres méthodes, notamment la formation de talents.

Le mois dernier, le premier Forum de coopération agricole sino-africaine, organisé sur le thème «Créer un développement agricole durable et construire une nouvelle coopération agricole sino-africaine plus étroite», s'est tenu à Sanya, dans la province chinoise de Hainan. Le forum visait à mettre en œuvre les mesures décidées lors du sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine, dans le but d'améliorer le niveau de la coopération agricole sino-africaine

et de favoriser la construction d'une communauté de destin pour la Chine et l'Afrique.

La Chine s'est engagée à cette occasion à former 10.000 talents africains dans les domaines de l'agriculture et de l'aquaculture au cours des trois prochaines années, afin de soutenir le développement africain et d'élargir la coopération sur les projets d'aquaculture.

En raison des conflits armés et du retard de développement, les jeunes Africains sont confrontés à des

défis tels que la pauvreté et le chômage. Pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique, soutenir et aider la croissance des jeunes Africains est nécessaire.

La Chine met en place des centres sino-africains de coopération pour l'innovation afin de promouvoir l'innovation et la coopération. Elle a lancé le projet Touyan, s'engageant à former 1.000 talents d'élite en Afrique, à fournir 50.000 bourses gouvernementales et à allouer 50.000 places

de formation. La Chine invitera 2.000 jeunes Africains dans son pays pour des projets d'échange et formera de jeunes talents dans la recherche scientifique agricole afin de soutenir le développement africain.

De même, ce pays a également décidé de travailler de concert avec l'Afrique pour mettre en place dix ateliers de formation Luban sur le continent, en vue de proposer des formations professionnelles aux jeunes Africains. Le premier atelier de ce type a déjà été créé et

mis en service à Djibouti.

Pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique, il est nécessaire de soutenir et de prendre soin de la jeunesse africaine, a déclaré Zhang Jun, représentant permanent de la Chine auprès de l'ONU. L'Afrique possède la population la plus jeune au monde, et les jeunes Africains participent activement à la construction de leurs pays et à la renaissance du continent, a-t-il souligné.

Xinhua

AFRICA CEO FORUM 2020

Plus de 1800 chefs d'entreprises attendus à Abidjan

La huitième édition du rendez-vous international du secteur privé africain aura lieu, du 9 au 10 mars prochains, dans la capitale de la Côte d'Ivoire. Plus de 1800 leaders politiques et économiques, ainsi que des hommes d'affaires et des dirigeants des institutions financières internationales vont se retrouver pour booster l'impact des entreprises opérant en Afrique.



En 2018, lors de la septième édition tenue à Kigali au Rwanda, les débats avaient porté sur l'impact du digital et la meilleure manière de réussir la zone de libre-échange continentale africaine. S'agissant de l'édition 2020, les échanges, à travers différents panels, vont se focaliser autour du rôle sociétal des grandes entreprises. « Le secteur privé africain doit-il placer parmi ses priorités stratégiques la lutte contre la croissance des inégalités, les combats environnementaux, la création d'emplois, l'intégration des jeunes générations ? », s'interrogent les organisateurs du forum.

Ces derniers soulignent également le contexte mondial particulier dans lequel va se dérouler le forum. Selon eux, celui-ci est marqué, entre autres, par la résurgence du protectionnisme, les révolutions technologiques et les risques liés au changement climatique. Ce forum va offrir aux leaders publics et aux dirigeants du secteur privé l'occasion de faire avancer le dialogue public-privé à travers des échanges sur les grands défis sectoriels.

Ces discussions, qui vont permettre d'améliorer la croissance et de développer le continent, réuniront d'un côté des décideurs politiques et de l'autre des chefs d'entreprises pétrolières et minières, des patrons des banques, des sociétés de transport et de logistique, des industriels, des opérateurs de téléphonie mobile et animateurs des structures d'assurances.

Christian Brice Elion

INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES

Le Rwanda envisage de créer une « banque verte »

Le gouvernement rwandais est prêt à soutenir la création d'une « banque verte » uniquement dédiée aux investissements dans le secteur climatique, a annoncé Doreen Nakure, spécialiste de la communication au Fonds vert du Rwanda (Fonerwa).

D'après la responsable, l'institution financière appelée « Rwanda Catalytic Green Investment Bank » (Rcgib) permettra de fournir des financements à des projets qui favorisent la résilience aux changements climatiques. Les études préliminaires visant à établir son mode de fonctionnement ont déjà été lancées, et serviront notamment à définir le montant de son capital initial.

La nouvelle initiative devra respecter certains critères princi-



paux. Il s'agit de l'indépendance de la prise de décision en matière d'investissement, la capacité de lever des fonds auprès des institutions financières de développement ainsi que du secteur privé, ainsi que l'apport stratégique de la Fonerwa et d'autres acteurs du

marché de la finance climat.

« Cette initiative vise à promouvoir les investissements verts au Rwanda, avec un accent unique et spécifique sur le financement, le déblocage et l'expansion des investissements privés tels que la dette et les capitaux propres dans les secteurs verts locaux », a indiqué Doreen Nakure, dans une interview accordée au quotidien rwandais New Times.

L'opération s'inscrit dans le cadre des objectifs climatiques du Rwanda, visant à faire du pays est-africain, une économie développée, résistante au climat et à faible émission de carbone d'ici 2050. Pour l'instant, le statut public ou privé de la nouvelle institution reste encore à définir.

Josiane Mambou Loukoulou

ETATS-UNIS

Le Pentagone dément le retrait de l'armée américaine d'Irak

Le Pentagone a démenti lundi les allégations de certains médias selon lesquelles les troupes américaines se prépareraient à se retirer d'Irak.

« Il n'y a eu aucun changement dans la politique des Etats-Unis en ce qui concerne notre présence militaire en Irak. Nous continuons à consulter le gouvernement irakien au sujet de la mission consistant à vaincre l'Etat islamique ainsi que des efforts de soutien aux forces de sécurité irakiennes », a déclaré Alyssa Farah, porte-parole du Pentagone, dans un communiqué.

Plusieurs médias ont rapporté que les forces américaines se prépareraient à quitter l'Irak, citant une lettre de William Seely, le commandant de la force opérationnelle américaine en Irak, adressée au directeur adjoint de l'opération conjointe combinée de Bagdad du ministère irakien de la Défense.

« Compte tenu de la déférence due à la souveraineté de la Ré-

publique d'Irak, et comme l'ont demandé le Parlement irakien et le Premier ministre, la CJTF-OIR (acronyme de la coalition, Opération Inherent Resolve) repositionnera ses forces au cours des prochains jours et semaines », écrit-il dans sa lettre. Mark Milley, le chef d'état-major américain, a expliqué que la lettre était une ébauche et une erreur, disant que « ce n'est pas ce qui est en train de se passer ». Cet épisode est survenu un jour après que le Parlement irakien a adopté une résolution non contraignante demandant au gouvernement de mettre fin à la présence de forces étrangères en Irak et de les empêcher d'utiliser l'espace aérien et les eaux irakiennes.

Cette décision parlementaire intervient à la suite de la frappe aérienne menée vendredi dernier

par les Etats-Unis près de l'aéroport international de Bagdad ayant visé un convoi de véhicules, dans laquelle ont péri Qassem Soleimani, commandant de la force al-Qods du Corps des gardiens de la Révolution islamique d'Iran, et Abou Mahdi al-Muhandis, chef adjoint des forces paramilitaires irakiennes Hachd al-Chaabi.

Le ministère irakien des Affaires étrangères a déclaré que les attaques américaines « constituent une violation grave de la souveraineté irakienne et violent également les conditions de la présence des forces américaines en Irak ».

Plus de 5.000 soldats américains ont été déployés en Irak pour soutenir les forces irakiennes dans la lutte contre l'Etat islamique en leur fournissant principalement une formation et des conseils.

Xinhua

DIASPORA CONGOLAISE

A la recherche d'un modèle de structuration

Le modèle social structurant de la diaspora sénégalaise serait « le meilleur en Afrique subsaharienne », apprend-on souvent auprès des experts de la coopération décentralisée. Pour preuve, le récent voyage du ministre des Affaires étrangères et de la Diaspora à Dakar et le lancement de la Caravane des voix de la diaspora à partir de la capitale sénégalaise. Le Congolais Ivan Kelly Zinga, président - Fédération congolaise de logistique (FCL), un des témoins de cette structuration, répond aux Dépêches de Brazzaville / Le Courrier de Kinshasa.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Quel est le regard du Congolais sur la structuration de la diaspora sénégalaise ?

Ivan Kelly Zinga (I.K.Z.) : Ayant participé aux travaux de la création Diaspora congolaise au Sénégal en 2014, et pour m'être trouvé au cœur de l'action de bon nombre d'initiatives communautaires en tant que coordonnateur général de cette institution entre 2016 et 2018, je peux souligner ici que le regard du Congolais reste bicéphale, interne et externe.

L.D.B. : Comment l'expliquez-vous ?

I.K.Z. : Sur le premier plan, il est bien clair qu'une panoplie d'acteurs et leaders congolais au Sénégal se montre très ambitieuse et entreprenante. Cela se traduit d'ailleurs par de nombreuses activités, de type social, culturel, économique ou sportif, déroulées au sein de notre communauté, générant ainsi une économie sociale solidaire pour laquelle nous allons bientôt mener des études afin de la quantifier et d'en estimer l'impact dans notre sphère diasporique. Au regard de notre pays d'accueil, il ne se passe plus un mois sans que les Congolais ne se distinguent par des actions d'intérêts communs. Pour une communauté de six mille âmes, à l'époque, nous étions à une quarantaine d'associations civiles

congolaises au Sénégal, et à plus de trente entreprises créées par des ressortissants congolais au Sénégal. voilà des indices assez remarquables de l'activité soutenue d'une communauté qui a décidé de se prendre en charge et d'apporter des solutions aux problèmes qui se posent dans la vie de ses compatriotes. Depuis lors, la bonne dynamique est en cours : on réfléchit, des propositions se font jour, on s'assoit autour de la table pour échanger et trouver la meilleure synergie et le meilleur modèle d'organisation de notre communauté.

L.D.B. : Quelle est la visibilité de ces propositions ?

I.K.Z. : Nos différentes actions diasporiques sont davantage visibles sur les réseaux sociaux via les pages respectives des entités qui constituent notre diaspora, et leurs résonances se font entendre, non seulement auprès de nos autorités diplomatiques avec lesquelles nous entretenons des relations conviviales mais aussi au-delà des frontières sénégalaises vers d'autres diasporas, ainsi qu'au Congo par la voix de Jean-Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger qui a reconnu, lors de son passage, que notre diaspora est la mieux organisée.

L.D.B. : Une fois cette reconnaissance établie par les institutions, comment réagissent les Congolais au Sénégal ?

I.K.Z. : Le regard externe que nous portons est celui de plusieurs de nos compatriotes qui n'ont jamais pu être accrochés jusqu'alors par la dynamique insufflée depuis ces dernières années. Certains ne trouvent pas d'intérêt à participer pour diverses raisons, justifiées ou non ; d'autres se contentent d'observer de loin, prenant tout ce qui est organisations congolaises avec des pincettes, en restant assez sélectif sur ce à quoi s'engager et pour quelle raison le faire. Il faut aussi rappeler que la situation sociale et économique traversée par le Congo actuellement ne garantissant pas un équilibre des ressortissants congolais au Sénégal est aussi un facteur de démotivation de ces derniers, car on ne peut guère penser à faire du social alors que l'on a des charges impayées dans son ménage. Mais nous avons un devoir de tolérance envers tous et, bien conscients que leurs apports sont très importants pour cette ossature que nous constituons, nous faisons en sorte d'intéresser, en vue de leur adhésion, nos frères et sœurs qui ne se retrouvent pas forcément dans nos actions.

L.D.B. : Comment comptez-vous extrapoler ce modèle à la diaspora congolaise ?

I.K.Z. : Il s'agit d'un système de gestion décentralisé dans lequel les principaux acteurs sont légitimés



par leurs compétences et leur savoir être. Le Congo est ici représenté par ses fils et ses filles comme le centre de toute notre attention, et tout autour des éléments intégrateurs en interconnexion que sont les organes en action qui tendent vers la base. Nous travaillons tous pour la même cause, mais nos missions sont spécifiques et variables ; cela va sans dire que la voie magistrale de la structuration de notre diaspora reposera sur l'identification et la reconnaissance des compétences et des talents des uns et des autres, leurs cadrages dans le modèle choisi et son activation. Dans le projet du Haut représentatif des Congolais de l'étranger, cet aspect est mis en lumière, et nous nous appuyerons sur les collectivités déjà en place pour dérouler les programmes et atteindre nos objectifs.

L.D.B. : A votre avis, est-ce un effet de mode ou un modèle à suivre pour les Congolais de l'étranger ?

I.K.Z. : A mon avis, il s'agit plutôt

d'une nécessité et, pour aller plus loin, une urgence pour nous, Congolais de l'étranger, de nous organiser pour une meilleure expression de nos droits citoyens ; de se constituer comme de véritables acteurs de développement de notre pays en devenant compétitifs sur l'échelle internationale ; et enfin d'être en phase avec l'évolution du monde. Nous n'avons pas d'excuses si nous restons en marge des avancées contemporaines ; nous devons donc saisir ces outils performants du Sénégal et les implémenter dans l'œuvre en construction. Au-delà des rencontres qui existent déjà au sein des diasporas congolaises dans le monde, il est plus que temps d'appliquer des méthodes pragmatiques et efficaces qui garantiront la stabilité, la force et le rayonnement de notre diaspora. La Caravane des voix de la diaspora initiée par Agnès Ounounou trouve ici, à mon sens, une des voies à suivre.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma

NUMÉRIQUE

Orange et la GIZ investissent dans l'employabilité des jeunes

Orange et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ont formé une alliance stratégique pour améliorer l'employabilité numérique de vingt mille jeunes en Afrique et au Moyen-Orient.

L'accord a été signé par Alioune Ndiaye, directeur général d'Orange Afrique et Moyen-Orient et Kathinka Kurz, responsable du programme de partenariats pour le développement avec le secteur privé à la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). Ce partenariat vise à développer les compétences numériques de vingt mille jeunes dans quatorze pays en Afrique et Moyen-Orient. Orange est reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine de l'innovation, et la GIZ par son expérience et son expertise dans le soutien au développement économique et social.

Les deux institutions formeront les jeunes des pays partenaires, aux compétences numériques, en vue d'améliorer leur employabilité et ainsi contribuer à réduire le chômage. Les deux parties vont regrouper une contribution financière de trente millions d'euros (vingt millions d'euros pour Orange et dix millions d'euros pour la GIZ). Ce partenariat aura un impact durable sur la perspective économique des jeunes. Orange et la GIZ établiront des hub numériques en Afrique et au Moyen-Orient. Ces centres vont proposer gratuitement aux jeunes une formation au numérique, accélérer la création de start-up et accompagner les porteurs de projets.

Les équipes travailleront avec différents acteurs et l'écosystème entrepreneurial de chaque pays pour former les jeunes et les accompagner dans la recherche d'emploi. Elles travailleront également avec les universités des régions. Le concept Orange digital center est déjà lancé en Tunisie et au Sénégal. Il sera au Maroc, en Jordanie, au Cameroun, en Ethiopie, au Mali, à Madagascar, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire, en Egypte, au Burkina Faso en Guinée et au Libéria. L'objectif de ce partenariat entre Orange et la GIZ est de faire du numérique une chance pour tous.

Noël Ndong

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME
DE LA SEMAINE
DU 06 AU 12 JANVIER

MARDI 07 JANVIER
18H30 CINE-CLUB : EDMOND

MERCREDI 08 JANVIER
15H00 DEBAT D'IDEES : DANS QUELLES VILLES VIV(R)ONS NOUS ?

19H00 MERCREDI A LA CAFET' : NALDSO

JEUDI 09 JANVIER
15H00 DANSE : TRONE 100% BATTLE DE KRUMP / PARVIS

VENREDI 10 JANVIER
15H00 RENCONTRE LITTÉRAIRE EN HOMMAGE À GEORGES BALANDIER
AVEC LES AUTEURS DU LIVRE *RETOUR AUX "BRAZZAVILLES NOIRES"*

19H00 HUMOUR : BONANA 2020

SAMEDI 11 JANVIER
10H00 ANIMATIONS : LES RENDEZ-VOUS DE LA MEDIATHEQUE (SAMEDI
DES PETITS LECTEURS, L'HEURE DU CONTE ET RENCONTRES DE SCRABBLE)

19H00 HUMOUR : BONANA 2020

DIMANCHE 12 JANVIER
17H30 DIMANCHE A LA CAFE'T : LES BANTOUS DE LA CAPITALE



Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur www.institutfrancais-congo.com

INTERVIEW

Jean-Yves Ollivier : « La Fondation Brazzaville soutient l'initiative africaine contre les faux médicaments »

Dans un entretien exclusif avec Les Dépêches de Brazzaville, le président de la Fondation Brazzaville qui est présente sur tous les fronts de la résolution des conflits, de la préservation de l'environnement et de la conservation de la nature, notamment en Afrique, s'est exprimé sur les enjeux du premier sommet des chefs d'État africains consacré à la lutte contre les faux médicaments, prévu du 17 au 18 janvier à Lomé, au Togo.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B) : Que pensez-vous de la problématique des faux médicaments ?

Jean-Yves Ollivier (J-Y.O) : Cette plaie que sont les divers trafics sur les faux médicaments est bien connue des experts depuis des années. Ils en connaissent l'ampleur. On en parle à haut niveau mais aucune décision centralisée n'a jusqu'à présent été prise sauf la proposition de l'accord international appelé Médicrime.

Le grand public n'est pas informé et encore moins les consommateurs. Jusqu'à ce jour, les pays concernés n'ont pas encore clairement

créé d'organismes responsables qui chapeautent l'ensemble des institutions concernées par ce fléau.

Le trafic des faux médicaments est-il de la responsabilité du ministère de la Santé ? du ministère de l'Intérieur ? du ministère de la Défense ? des douanes ? des services ? du ministère des Affaires étrangères ? Il faut donc que l'autorité suprême de chaque pays se donne les moyens d'action en créant une coordination responsable non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan international, c'est ce que la Fondation Brazzaville s'évertue à motiver.

L.D.B : Quelle est l'am-

pleur du trafic sur le continent africain ?

J-Y. O : Les chiffres varient selon les diverses organisations internationales mais on peut considérer sans trop se tromper que 900 000 Africains environ meurent chaque année pour avoir fait confiance à des faux médicaments. D'une façon plus certaine, nous savons que le trafic mondial des médicaments représente plus de 200 milliards de dollars par an beaucoup plus que toutes les drogues réunies. L'OMS retient le chiffre de 122 000 enfants africains morts chaque année, par l'absorption de faux anti-malaria.

L.D.B : Que peut-être le



rôle des organisations non-gouvernementales à l'instar de la Fondation Brazzaville, coorganisatrice du sommet des chefs d'État africains ?

J-Y. O : La Fondation Brazzaville ne fait que soutenir une initiative africaine et bien sûr les ONG ont leur place à jouer à nos côtés et au côté de l'Afrique ne serait-ce que pour alerter les

opinions mondiales.

L.D.B : En raison du caractère transfrontalier du trafic, une coopération interafricaine est-elle envisagée ?

J-Y. O : Elle est nécessaire et la criminalisation pour être efficace doit être transfrontalière et les solutions doivent être au niveau du continent.

Propos recueillis par Fiacre Kombo

FAUX MÉDICAMENTS

L'absence d'une loi répressive favorise le trafic

La lutte contre les faux médicaments continue de mobiliser parmi les professionnels de la santé, à quelques jours de l'ouverture du sommet des chefs d'État africains consacré au fléau. Pour le président du conseil national de l'ordre des pharmaciens du Congo, le Dr. Jean Charles Claude Ongoli, le vide juridique contribue à l'accroissement de l'industrie des faux médicaments.

Le conseil national de l'ordre des pharmaciens du Congo milite aux côtés des pouvoirs publics contre le commerce et la consommation des produits médicaux falsifiés au Congo. Selon le Dr. Jean Charles Ongoli, le trafic de ces produits médicaux représente un véritable problème de santé publique et une menace sur la pharmacie légale.

Lors d'une entrevue avec le quotidien Les Dépêches de Brazzaville, le 7 janvier, le pharmacien a déploré l'inefficacité des opérations menées par les services de l'État. Lorsque les trafiquants sont arrêtés, a-t-il souligné, ceux-ci sont souvent relâchés par la justice faute de loi.

Le sommet des chefs d'État africains, a estimé Dr. Jean Charles Ongoli, devrait être l'occasion pour la République du Congo et les autres pays africains de ratifier la Convention Médicrime, l'unique outil international qui criminalise la contrefaçon et la distribution de produits médicaux mis sur le marché en violation des normes de sécurité.

« Le commerce des faux médicaments s'est développé



Dr. Jean Charles Claude Ongoli/Adiac

ces quinze dernières années au Congo. Malheureusement, ce trafic n'est pas pénalisé jusqu'alors. Notre souhait est que le pays ratifie la Convention Médicrime. Cela est conforme à l'appel de Cotonou lancé en 2009 par l'ancien président français, Jacques Chirac, où le président Denis Sassou N'Guesso avait signé le 12 octobre 2009 », a plaidé Jean Charles Ongoli.

Les enjeux de l'initiative de Lomé

Au total six chefs d'État ont déjà confirmé leur participation au prochain sommet, notamment les présidents Denis Sassou N'Guesso, du Congo-Brazzaville, Adama Barrow, de la Gambie, Mahamadou Issoufou, du Niger, Yoweri Museveni, de l'Ouganda, Macky Sall, du Sénégal, et Faure Gnassingbé,

l'hôte du sommet.

Les dirigeants africains tenteront d'afficher leur engagement contre le fléau des faux médicaments, avec la signature d'une Déclaration politique et d'un accord-cadre avec une feuille de route bien définie. Cette phase permettra d'introduire rapidement de nouvelles législations visant à criminaliser le trafic ; de ratifier la Convention Médicrime ; de mettre en place des mécanismes afin d'assurer l'application rigoureuse de la loi pénale au niveau national et international et d'encourager les autres pays africains à se joindre à cette initiative.

Le rôle clé de la Fondation Brazzaville

La rencontre de haut niveau sur les faux médicaments, à Lomé, est organisée par la présidence togolaise, avec une forte implication de la Fondation Brazzaville. D'après le président de la fondation, Jean-Yves Ollivier, l'initiative de Lomé est l'occasion de mobiliser l'opinion contre le fléau. Son organisation est chargée d'assurer le suivi, la coordination et le conseil durant l'événement.

« La prédominance de faux médicaments est une crise de santé publique que nous ne pouvons plus nous permettre d'ignorer. Des personnes partout dans le monde meurent encore chaque jour parce que ce fléau n'a pas été suffisamment considéré. Ce trafic abject génère d'énormes profits pour les criminels et les terroristes, déstabilisant certains des pays les plus fragiles », a alerté Jean-Yves Ollivier.

Enfin, la Fondation Brazzaville, qui dispose d'une expertise en matière de suivi de projet et d'analyse des politiques en Afrique, a mobilisé ses principaux membres au sommet des chefs d'État, tels que Jean-Yves Ollivier, président de cette fondation ; Joyce Banda, ancienne présidente du Malawi, Olusegun Obasanjo, ancien président du Nigéria, Kgalema Motlanthe, ancien président de l'Afrique du Sud, Amama Mbabazi, ancien Premier ministre de l'Ouganda, Amara Essy, ancienne Premier ministre de Côte d'Ivoire, Kabiné Komara, ancien Premier ministre de Guinée.

F.K.

SANTÉ

Les praticiens en formation pour réduire la mortalité mère-enfant

Anesthésistes, gynécologues-obstétriciens et sages-femmes renforcent leurs connaissances pour améliorer la prise en charge de la santé du couple mère-enfant.

Le directeur de cabinet de la ministre de la Santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Florent Balandamio, a ouvert, le 6 janvier à Brazzaville, les travaux de formation des médecins anesthésistes et assistants

sanitaires, des médecins gynécologues-obstétriciens et sages-femmes. « *La formation vise à baisser le fardeau de mortalité maternelle et néonatale car les complications d'anesthésie ont été épinglées comme la quatrième cause de décès maternel au Congo. Ces complications sont la traduction sur le terrain d'un déficit qualitatif de la formation initiale et continue* », a-t-il déclaré à l'ouverture de cette formation qui prendra fin le 9 du mois en cours.

Par ailleurs, le président de la Société congolaise d'anesthésie, réanimation et urgence, le Dr Ulrich Biez, a souligné que le Congo ne compte que quinze médecins anesthésistes repartis entre Brazzaville et Pointe-Noire. Plus de 90% des anesthésies sont administrées par des infirmiers diplômés d'Etat sans aucune supervision ef-



Le présidium ouvrant officiellement la formation

ficace, a-t-il poursuivi, en évoquant, entre autres, les insuffisances en matière de réanimation néonatale. Selon lui, « *le temps est donc arrivé pour renforcer les capacités de nos équipes dans la prise en charge du couple mère-enfant* ». La formation en cours s'inscrit dans le cadre d'un projet qui va durer dix-huit mois dans

l'ensemble. Après Brazzaville et Pointe-Noire, deux premières localités à en bénéficier, le tour viendra à Oyo dans le département de la Cuvette et Ouessou dans la Sangha avant de s'étendre dans d'autres localités. Pour le représentant de la Fédération mondiale des sociétés d'anesthésie, Philippe Mavoungou, le gouverne-

ment qui multiplie des initiatives pour améliorer la santé de la population, à travers notamment la gratuité de la césarienne, devrait poursuivre son œuvre avec abnégation pour que les difficultés liées à la disponibilité des équipements et médicaments anesthésiques trouvent une solution adéquate et définitive.

Rominique Makaya

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

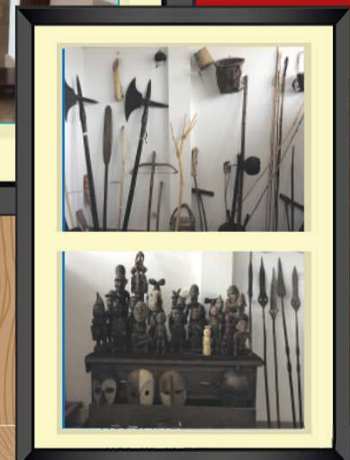
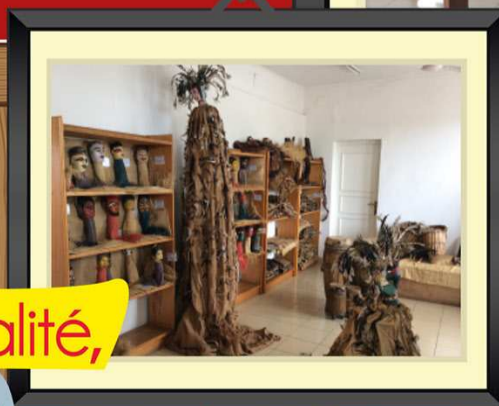
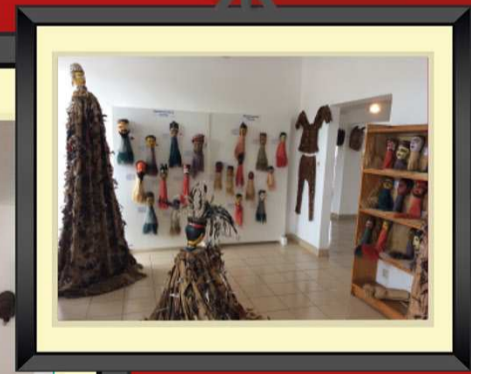
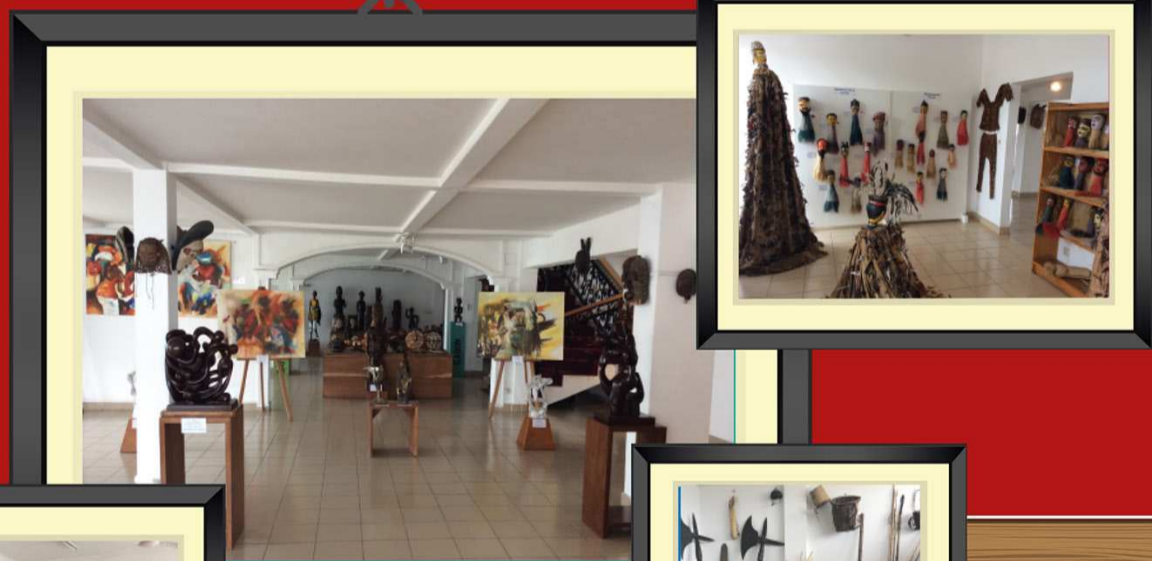
Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

Musée
du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS



L'art dans sa **Généralité,**
de la **Tradition**
à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso**
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

RÉSEAU ROUTIER URBAIN

L'avenue Ngamaba impraticable par véhicule

La dégradation actuelle de cette route inondée et ensablée par endroit est telle que seuls les piétons et les motos peuvent y circuler de bout en bout mais avec difficulté.

En véhicule, il n'est plus possible depuis un certain temps de partir du rond-point Mouhomi (Mfilou) au rond-point Mazala à Moukondo par l'avenue Ngamaba principalement axe de ralliement des deux parties de la capitale. Après plusieurs mois d'inondation qui avait déjà dégradé cette avenue, la saison des pluies de cette année a empiré la situation avec les coulées de boues qui ensevelissent des habitations riveraines en prenant au piège des véhicules stationnés aux alentours.

Pour faciliter la circulation des eaux de pluie, les populations ont désensablé une partie de l'avenue en creusant des canaux d'évacuation tout en créant des montagnes de sable pouvant aller jusqu'à quatre mètres de hauteur de part et d'autre. C'est sur ces montagnes-là que les motos et les piétons circulent, d'un seul côté avec tous les risques possibles, en atteignant la taille des panneaux publicitaires qui jonchent l'avenue. « De l'autre côté de l'avenue il n'est pas possible pour nous de circuler à pied à cause de la boue et des marres d'eaux. Tout le monde y compris les vélos sont obli-



Une vue de l'avenue Ngamaba devenue impraticable par véhicule

gés de passer par ce côté-ci. Mêmes les commerçants qui vendaient chaque soir n'y vendent plus », a expliqué Armand Mankou, vendeur d'unités téléphoniques dans un kiosque à moitié englouti dans le sable.

A dire vrai, les montagnes de sable et le principal canal creusé sur l'avenue sont infranchissables par véhicule. L'eau qui ruisselle dans le canal a constitué un lac, le sable érigé empêche son écoulement, la zone est souvent inondée. Le décor du relief actuel est tel que les voitures ne peuvent pas passer par là. Pour partir du rond-point Mouhomi

dans le septième arrondissement Mfilou au rond-point Mazala à Moukondo, les automobilistes prennent alors des déviations à travers les ruelles des quartiers où les petits enfants passent plus de temps de loisir avec des risques d'accident. Pour tenter de réguler la circulation, dans ces conditions, les jeunes mineurs sont placés à chaque virage avec des panneaux de signalisation de fortune rouge et vert qu'ils brandissent alternativement pour attirer l'attention des conducteurs afin d'éviter des collisions. « Quand les chauffeurs passent, ils peuvent nous donner 50



Des habitations englouties à Talangaï (avenue Petit-chose)

ou 100FCFA pour nous encourager », a indiqué Junior Massengo comme pour dire que le travail de régulation qu'ils tentent de faire n'est pas gratuit.

L'avenue Ngamaba avant sa dégradation, rappelons-le, avait permis de désengorger les interminables embouteillages de Moukondo pour rallier le centre-ville facilitant ainsi le parcours des milliers de travailleurs qui, pour des raisons de productivité, devraient arriver tôt à leurs lieux de service. Même si, en réalité, l'état de la route ne peut pas être l'unique raison justifiant les retards enregistrés dans

l'administration publique.

Toutes les mesures palliatives prises par les populations pour cette route comme pour d'autres dans la capitale ne peuvent pas résister aux moindres intempéries.

Même spectacle à Talangaï, notamment au quartier 68 où les maisons ont été englouties et les populations extirpées par les toits.

Les pouvoirs publics qui ont déjà amorcé les travaux par endroit pour rétablir le réseau routier de la ville doivent apporter une réponse adéquate et durable pour faciliter la circulation des personnes et des biens.

Rominique Makaya

SOPÉCO

Syndicat et direction ne parlent plus le même langage

Les agents de la Société des postes et de l'épargne du Congo (Sopéco), réunis en assemblée générale extraordinaire le 7 janvier à Brazzaville, ont dénoncé la mauvaise gestion de la directrice générale, Ludovique Mbossa Mabwere, et le non-respect de leurs différentes revendications.

Le paiement régulier des salaires à compter du mois de janvier 2020, la notification des seize mois impayés de chaque travailleur et leur modalité font partie des revendications.

Les agents de la Sopeco dénoncent le comportement dictatorial de la directrice gé-

nérale vis-à-vis des travailleurs participant aux activités initiées par l'intersyndicale pour réclamer leur droits. « Nous

travailleurs sommes frustrés et attristés par ce comportement affiché par la directrice », a déploré le secrétaire gé-

néral, Gestas Ndzala Ngami, lors de l'assemblée générale extraordinaire. Ils ont, par la même occasion, sollicité non

seulement le départ de la directrice mais aussi l'annulation pure et simple des suspensions de contrat à l'endroit des partenaires sociaux pour le non-respect des procédures et des textes en vigueur, la restitution des différents matériels saisis par l'unité d'intervention de la police de la Coupole notamment les chaises, tableau ainsi que la suspension du sit-in lancé le 2 janvier.

Par ailleurs, l'intersyndicale souhaite la prise en compte des préoccupations du comité de direction qui, selon elle, est un organe important de décision.

Notons qu'au terme de cette rencontre, l'intersyndicale a invité les agents de ladite entreprise à toujours faire preuve de professionnalisme malgré les aléas auxquels ces derniers font face.

Gloria Imelda Lossele

« Nous travailleurs sommes frustrés et attristés par ce comportement affiché par la directrice »



Les membres de l'intersyndicale de la Sopéco

DISPARITION

Les Iraniens déplorent Soleimani à ses funérailles

Des centaines de milliers d'Iraniens ont déploré le 6 janvier 2020 à Téhéran la mort du général Qassem Soleimani, assassiné lors d'une récente frappe américaine en Irak.

Les citoyens endeuillés, habillés en noir, se sont dirigés vers les rues Enghelab (Révolution) et Azadi (Liberté) de la capitale iranienne pour rendre hommage à l'ancien commandant de la force d'élite al-Qods du Corps des gardiens de la Révolution islamique d'Iran. Ils ont scandé avec rage des slogans contre les Etats-Unis et brandi des pancartes appelant au «départ immédiat» des forces américaines de la région.

Le guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, a exécuté le rituel religieux officiel pour la dépouille de M. Soleimani.

De hauts responsables iraniens, dont le président Hassan Rohani, le président du Parlement Ali Larijani et le chef du pouvoir judiciaire Ebrahim Reisi, ont également assisté à cette cérémonie funéraire.

L'assassinat de M. Soleimani lors d'un raid américain vendredi dernier sur la capitale irakienne Bagdad a déclenché une escalade des tensions entre les Etats-Unis et l'Iran.

Le général de brigade Esmail Ghaani, nommé par M. Khamenei au poste de nouveau commandant de la force al-Qods, a juré de venger son prédécesseur. Dimanche, le président américain Donald Trump a menacé de frapper 52 sites iraniens si l'Iran ripostait.

Xinhua

Aloïse Moudileno-Massengo a tiré sa révérence

Les enfants du premier avocat congolais ont annoncé le décès de leur père, survenu le 6 janvier à l'hôpital de Nancy.

En substance, « les enfants d'Aloïse Moudileno-Massengo vous font part avec tristesse du décès de leur père, le 6 janvier 2020 à Nancy, à l'âge de quatre-vingt-sept ans » / « Les informations officielles sur les cérémonies à venir vous seront communiquées ultérieurement ».

Aloïse Moudileno-Massengo est né en 1933 à Vindza, dans le département du Pool, au Congo. Durant sa scolarité, que ce soit à l'école primaire à Kindamba, au Petit Séminaire de Mbamou, au lycée Victor-Augagneur à Pointe-Noire ou, plus tard, au Lycée Savorgnan-de-Brazza, il aura côtoyé des jeunes devenus ensuite des personnalités importantes au Congo.

Il s'agit, par exemple, de Lazare Matsocota, Emmanuel Ndébeka, Emile Biayenda, Louis Syl-



Maître Moudileno-Massengo

vain-Goma, Pierre Nzé ou André Milongo.

Son parcours politique sera également jalonné de rencontres au sein de la génération montante d'une jeunesse formée dans les universités françaises. Entre autres, Ambroise Noumazalaye, Claude Ernest Ndalla, Justin Le-koundzou et Pierre Nzé. Tous

étaient formés politiquement par les cercles anti-colonialistes de l'association des Étudiants congolais de France et de la FEANF.

A 35 ans, il sera nommé au poste de Garde des sceaux, ministre de la Justice et du Travail par le président de la République, Alphonse Massamba-Débat. Il est reconduit dans ses fonctions à la suite de la prise de pouvoir par le capitaine Marien Ngouabi jusqu'à devenir la troisième personnalité du Congo.

A la suite de sa démission depuis l'étranger, il fera le choix de vivre à Nancy, en France, où, semble-t-il, il sera inhumé, à en croire le post de la famille : « un service religieux aura lieu le vendredi 10 janvier à 14h, en l'église Saint-Léon à Nancy, au 24 rue Saint-Léon / 54000 Nancy, à 100 m de la gare. Il sera suivi de l'inhumation au cimetière ».

Marie Alfred Ngoma

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRA




UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Cartes de visite
Dépliants



Livres
Calendriers
Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.cd

boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

PROGRAMME RELATIF AUX OBSÈQUES DE JALABOMY YVON IBAMBE



Arrivée de la dépouille mercredi 8 janvier 2020

Déroulement du Programme

Journée du mercredi 08/01/2020

17h 00 : départ pour l'aéroport Maya Maya;
-Point de ralliement : domicile familial sis Sonaco Moukondo P13 149 V.

-moyens de transport : bus

18h 00 : mise en place terminée

18h 30 : arrivée de la dépouille mortelle à l'aéroport international Maya Maya, par le régulier vol d'Air France;
20h 00 : dépôt de la dépouille à la morgue municipale de Brazzaville.

Journée du vendredi 10/01/2020

09h 00 : Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville;

10h 30 : arrivée de la dépouille mortelle au domicile familial sis Sonaco Moukondo P13 149 V;

11h 00 : recueillement;

12h 00 : culte religieux;

13h 00 : animations folkloriques;

14h 00 : départ pour le cimetière VIP Bouka;

16h 00 : fin de programme.



Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Okombi (Macaire, Didier, Jeannie et Médard) ont le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur grand-frère et petit-frère, le sergent de police (UGF), Prospère Okombi, à l'hôpital militaire Pierre Mobengo, le vendredi 3 janvier 2020.

La veillée mortuaire est située au n°25 de la rue Mama Mboulé (arrêt la ferme) à Talangai.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Siméon Ntsayouolou, agent des Dépêches de Brazzaville et famille annoncent aux parents, amis et famille, le décès de leur oncle, père, grand-père, frère et fils, Rock Mokana, survenu, le 2 janvier 2020 à Lékana dans le département des Plateaux.

La veillée mortuaire se trouve à Massengo (arrêt tsoéké).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

MUSIQUE CLASSIQUE

L'OSEB livre un concert épatant

Le «concert de Noël» a réuni, le 5 janvier, au Palais des congrès une cinquantaine d'enfants musiciens.

Placé sous la direction du maestro Josias N'Gahata, chef de l'orchestre, ce concert a été organisé dans le but d'offrir un moment exceptionnel aux enfants musiciens, à leurs amis et leurs familles en leur proposant un répertoire de chants de Noël du Congo et d'ailleurs interprétés en version symphonique. L'orchestre symphonique des enfants de Brazzaville (OSEB) a été accompagné par l'orchestre symphonique Burning music composé de leurs encadreurs.

Cette soirée s'est déroulée en deux parties. La première a duré trente-sept minutes a été constituée de onze chants, notamment « Mon beau sapin (O Tannenbaum) », un traditionnel allemand ; « Il est né le divin enfant », un traditionnel Noël populaire interprété par Okazolo et Mfouemina ; « We wish you a merry Christmas » ; « Mu kati kati dia mima », A.E.Vayamba ; « Le message des anges », un traditionnel Carol ; « Petit Papa Noël » de Tino Rossi ; « Joy to the world » de Georg Friedrich Haendel ; « Wiegenslied » de Johannes Brahms ; « Ge sheng yu wei xia », un chant populaire de Chine ; « Le nom de Jésus est si doux » d'Edmund Simon Lorenz et « Alle Vögel », un chant populaire d'Allemagne.

La deuxième partie constituée



Les enfants de l'OSEB sur scène./DR

de six chants s'est déroulée en vingt minutes, notamment « The first Nowel » de Popular Christmas Carols ; « Katjusha », un chant populaire russe ; « Jésus est né, venez bergers et mages » de H.G. Naegeli, L. Tournier ; « Douce nuit (Silent night) » de Franz Gruber ; « Vive le vent », un traditionnel. Puis à la demande du public, la chanson « Ndéké moko », chant traditionnel congolais, a été interprété par Okazolo.

A l'issue de ce concert, Josias N'Gahata a apprécié la prestation de son orchestre. Pour lui, ces enfants sont enthousiasmés et talentueux. Ils peuvent encore faire de grandes choses.

« Nous avons entamé un troisième atelier de formation depuis octobre passé. A chaque atelier, nous recevons toujours quelques nouveaux qui intègrent progressivement l'orchestre après un cours intense d'initiation à la pratique instrumentale », a-t-il fait savoir. L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en République du Congo, Klaus Peter Schick a exprimé sa joie de voir ces enfants donner un concert de haute qualité. Il les a félicités pour la bonne conservation des instruments, et a promis d'en offrir d'autres prochainement.

Une chorale des enfants de Brazzaville en création.

Notons que ce concert intervient après le séjour de formation du dirigeant maestro Josias N'Gahata en Allemagne. Il s'est rendu dans ce pays sur invitation de Dresde dans le cadre du jumelage entre les villes de Brazzaville (Congo) et Dresde (Allemagne). Cette visite qui a duré du 2 au 13 novembre 2019 avait pour thème «La direction des orchestres et de la musique en coopération avec le Heinrich Schütz Konservatorium Dresden » (Conservation de musique des jeunes de Dresde).

Après Dresde, Josias N'Gahata

a poursuivi son séjour à Hambourg, ville portuaire d'Allemagne, où il a été invité du 14 novembre au 16 décembre 2019 pour un stage pratique principalement dans l'orchestre « Tuten und Blasen » et dans d'autres orchestres des jeunes de la ville. Tout cela rentre dans le cadre du renforcement des capacités pour pouvoir apporter un plus sur leur projet. Il a, par ailleurs, remercié toutes les personnes sans qui cette formation n'aurait jamais eu lieu et grâce auxquelles celle-ci s'est passée dans les meilleures conditions possibles.

L'OSEB a été créé en janvier 2018 avec l'appui de l'ambassade d'Allemagne en République du Congo, dans le but de promouvoir la musique classique au Congo et surtout ailleurs, surtout en milieu juvénile. C'est dans cette même perspective que Josias N'Gahata et son équipe lancent maintenant la campagne d'inscription des enfants en vue de créer la chorale des enfants de Brazzaville. La formation des enfants choristes et les répétitions de cette chorale vont commencer dès début février. Les parents désireux d'inscrire leurs enfants pourront donc les joindre au (242) 069917264.

Rosalie Bindika

BÉNIN

Le 4e Festival international de la culture, des arts et la civilisation du vodoun officiellement lancé à Porto-Novo

Le ministre béninois du Tourisme, de la culture et des arts, Jean Michel Abimbola, a procédé samedi soir à Porto-Novo, capitale du Bénin, au lancement officiel de la 4e édition du Festival international de la culture, des arts et la civilisation du vodoun, visant à faire découvrir la diversité culturelle et du riche patrimoine historique du Bénin, a constaté Xinhua sur place.

Placé sur le thème «OGUN GU, l'emblème de l'innovation et de la technologie de la constellation des vodouns: Epistemologie d'un vodoun Orisha pionnier du développement», ce festival international de Porto-Novo est un carrefour culturel à dimension nationale avec pour vocation de révéler au monde entier le riche patrimoine culturel et artistique du Bénin.

«Ce festival est une opportunité de réaffirmer et de louer l'ambition du président béninois Patrice Talon de mettre l'outil touristique au service du développement économique du Bé-

«Ce festival est une opportunité de réaffirmer et de louer l'ambition du président béninois Patrice Talon de mettre l'outil touristique au service du développement économique du Bénin. Il assure une visibilité plus grande et un intérêt certain pour le Bénin»

nin. Il assure une visibilité plus grande et un intérêt certain pour le Bénin», a déclaré, M. Abimbola.

Pour sa part, le président du comité d'organisation de l'évènement, Emmanuel Zossou, a estimé que l'ambition de ce festival est de rassembler en un même lieu et au même endroit des artistes, des artisans, des acteurs culturels, des créateurs et les chercheurs qui œuvrent au quotidien pour la promotion des arts et cultures vodoun du Bénin.

Cette édition de 2020 de ce festival qui se déroulera pendant une semaine sera meublée entre autres du défilé de plus de 1 200 masques culturels et rituels en provenance de plusieurs pays africains, d'une foire artisanale et des arts avec la participation de 115 exposants du Bénin et de la diaspora, d'un colloque scientifique, et de 25 concerts des musiques traditionnelle et moderne avec plusieurs artistes béninois de renommée sur le podium, ainsi que des délégations d'artistes du Nigeria et du Brésil.

Xinhua

FORMATION

Les arbitres du tennis de table outillés en interprétation des règles de jeu



Durant six jours, notamment du 4 au 10 janvier, les arbitres de premier niveau de la Fédération congolaise de tennis de table participent à un stage animé par l'expert de la Fédération internationale de tennis, l'Algérien Saïd Nasri. Cette formation concerne particulièrement l'interprétation de la loi et du règlement du tennis de table, l'organisation d'un tournoi ou d'une compétition ainsi qu'un cours sur l'arbitrage. Au total, ce sont vingt stagiaires dont dix hommes et dix femmes venus de Brazzaville et Pointe-Noire qui, au sortir de ce séminaire, devraient être capables d'arbitrer les matchs de haut niveau avec professionnalisme.

Rude Ngoma



Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

L'eau des forages privés impropre à la consommation

De nombreux quartiers de la ville océane manquent de l'eau de La Congolaise des eaux (LCDE). Cependant des ménages qui y habitent sont approvisionnés par des forages privés dont la qualité d'eau suscite quelques interrogations de la part des populations elles-mêmes.

Les plaintes de certains ménages qui, de plus en plus, ne cessent de constater que certains forages de la ville ne respectent pas les mesures d'hygiène qui conviennent afin d'offrir une eau de bonne qualité aux usagers, car ces eaux ont des dépôts quelquefois

blanchâtres et certainement nuisibles à la santé. « C'est précisément depuis 2009 que nous buvons cette eau des forages. Mais le constat est qu'après l'avoir recueillie dans le récipient, elle laisse voir un dépôt, et nous nous demandons si la certification de la qualité de cette eau est faite. Autrement elle n'est

pas bonne pour la consommation. », a déclaré une ménagère vivant au quartier Makayabou, non loin de l'école Kouango Makosso.

De source proche du dossier, des agents du service d'hygiène ne passent pas dans tous ces quartiers qui consomment l'eau des forages pour des prélèvements. Ils ne s'arrêtent

qu'au niveau de certains quartiers des arrondissements 5 Mongo-Mpoukou et 6 Ngoyo, alors que ce phénomène des forages privés a pris ces derniers temps une ampleur considérable à Pointe-Noire. Aucun arrondissement de la ville océane n'échappe à cette réalité. Mvou-Mvou, arrondissement 2 ; Tié-Tié, arrondisse-

ment 3 ; Loandjili, arrondissement 4 sont tous concernés.

Un spécialiste de cette question de forage interrogé, déclare : « la prolifération non contrôlée des forages d'eau dans la ville est une menace de la nappe d'eau souterraine, par l'intrusion du biseau salé, synonyme de rupture de l'interface eau douce et eau saumâtre. En plus, ces forages sont souvent réalisés dans le mépris total des normes et pratiques universelles en la matière, exposant ainsi la nappe d'eau souterraine à la pollution, et la population à certaines maladies hydriques » « Ces forages sont devenus une vraie course à l'enrichissement. Là où nous nous approvisionnons, le bidon de 25 litres est vendu à 75 FCFA voire 100FCFA, surtout s'il y a coupure d'électricité. A l'allure où vont les choses, la population est exposée à un grand danger de santé publique », a déclaré une femme vivant au quartier Mpaka ayant requis l'anonymat.

«La prolifération non contrôlée des forages d'eau dans la ville est une menace de la nappe d'eau souterraine, par l'intrusion du biseau salé, synonyme de rupture de l'interface eau douce et eau saumâtre. En plus, ces forages sont souvent réalisés dans le mépris total des normes et pratiques universelles en la matière, exposant ainsi la nappe d'eau souterraine à la pollution, et la population à certaines maladies hydriques »



L'approvisionnement en eau du forage à un site

Faustin Akono

FOOTBALL

Munisport veut retrouver la première Ligue la saison prochaine

Relégué en Ligue 2 depuis près de cinq ans, Munisport caresse les ambitions de rejouer à la Ligue d'honneur la saison prochaine 2020-2021. Ce vœu du président du club a été dévoilé par l'entraîneur principal, Emile Miyembama, à l'ouverture du championnat de la Ligue nationale de football le week-end dernier à Pointe-Noire.



Munisport/Adiac

A l'issue de sa courte victoire d'un but à zéro face à l'École de football Total, en match comptant pour la première journée du championnat de la Ligue nationale de football zone B, l'entraîneur de Munisport a exprimé le vœu du président du club, notamment celui de retrouver la première Ligue la saison prochaine après environ cinq ans d'absence.

Pour réussir ce défi, Emile Miyembama appelle les joueurs à plus de détermination car seul le travail les propulsera en fin de saison. « Quand j'évalue le match de la première journée, j'affirme qu'il y a encore beaucoup de lacunes à corriger alors que l'objectif du président est de faire la montée en Ligue 1 mais avant nous devons nous qualifier à la phase

de play-off. Les joueurs doivent continuer à travailler, le résultat du premier match de la saison est bon certes mais il y a encore des problèmes à résoudre au niveau tactique », a-t-il souligné. Notons que Munisport joue son deuxième match de la Linafoot, le 11 janvier, face à Béni sport au complexe sportif de Pointe-Noire.

Charlem Léa Itoua



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo



LOI SUR LE STATUT JURIDIQUE DES ARTISTES

Les pays voisins veulent s'inspirer de l'expérience du Congo

Le projet de loi portant statut juridique des artistes congolais adopté à la première lecture, le 18 décembre 2019, à l'Assemblée nationale, suscite l'adhésion des pays limitrophes.

Première loi du genre dans la sous-région, les parlements des pays voisins veulent de cette loi juridique qui soulage les créateurs des œuvres de l'esprit. Après la République démocratique du Congo (RDC) qui a promis à travers son député national, Ado Ndombasi, les assemblées nationales du Bénin, du Gabon ont emboîté le pas.

L'initiative des propositions de lois revient concurrentement au gouvernement et à l'assemblée. C'est dans ce contexte que le député du Parti congolais du travail (PCT) de la deuxième circonscription électorale de Ouesso (Sangha), Léonidas Carrel Mottom Mamoni, deuxième questeur à l'Assemblée nationale, a proposé la loi sur le statut juridique des artistes. En effet, c'est la première proposition de loi faite par un député et qui est passée depuis pratiquement quinze ans. Son initiateur a parlé des points forts de cette loi aux Dépêches de Brazzaville.

La loi « Mottom » offre une protection juridique intégrale aux artistes, dit-il. Elle contient sept titres et trente-neuf articles. Parmi ces titres, il y a : le Contrat de travail et de la rémunération ; la protection sociale et des dispositions fiscales ; l'organisation professionnelle ; placement des entreprises culturelles et artistiques ; des licences et de l'exercice de l'activité d'entrepreneur culturel et artistique à titre occasionnel ; des enfants dans le spectacle, le cinéma, les professions ambulantes, la publicité et la mode ; et des dispositions pénales.

Pour son initiateur, est considé-

rée comme artiste, toute personne physique exerçant de manière permanente ou intermittente une activité artistique moyennant rémunération dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un contrat d'entreprise ou dans le cadre de la réalisation d'une œuvre artistique destinée à être vendue ou louée au tiers ou effectuée au profit d'une administration publique ou d'une collectivité locale ou d'un établissement public. L'activité artistique ayant pour objet une création ou une représentation artistique.

Les dispositions de la présente loi s'appliquent, aux auteurs et interprètes dans les domaines des arts de la scène, de la littérature, de la musique ainsi qu'aux créateurs, interprètes et ou aux réalisateurs d'œuvres cinématographiques, sonores, audiovisuelles, visuelles, graphiques et plastiques, ou de toutes autres technologies de pointe, numérique ou autres actuelles ou à venir, aux mannequins, aux techniciens des entreprises culturelles et artistiques, aux agents d'artistes et de mannequins, aux entrepreneurs culturels et artistiques qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, ou de l'organisation d'une exposition d'art s'assurent la présence physique d'au moins un artiste percevant une rémunération... Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes et entreprises qui ont pour activité principale la création d'œuvres pornographiques, incitatives à la violence ou à la haine raciale, apologétique de crimes contre l'humanité et, de manière générale, contrevenant



Le député Léonidas Carrel Mottom Mamoni, initiateur de loi sur le statut de l'artiste (crédit photo DR)

à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Un contrat de travail et une protection sociale pour les artistes

Pour son initiateur, cette loi aborde aussi le volet « Contrat de travail et de la rémunération ». A propos, il est clairement établi que les artistes, les mannequins, les agents d'artistes ou de mannequins et les techniciens des entreprises culturelles et artistiques issus d'un État membre de la CEMAC ou de la CEEAC bénéficient des mêmes conditions d'emploi ou d'exercice de leur travail que les nationaux...

De la protection sociale et des dispositions fiscales : l'article 13, dit qu'en leur qualité de salarié temporaire, tirant leur statut de leur contrat de travail avec l'entreprise culturelle et artistique ou pas, l'artiste, le mannequin et le technicien de l'entreprise cultu-

relle et artistique bénéficient du régime de la protection sociale selon le code de sécurité sociale. Un arrêté conjoint des ministres en charge de la culture et de sécurité sociale précisera les conditions particulières du fonctionnement du régime de la sécurité sociale des artistes.

S'agissant des dispositions fiscales ; en matière de fiscalité, l'artiste, le mannequin, l'agent d'artistes et de mannequins et le technicien de l'entreprise culturelle et artistique ont l'obligation de déclarer leur revenu auprès des impôts...

Quant aux enfants dans le spectacle, le cinéma, les professions ambulantes, la publicité et la mode, il est interdit dans l'article 34, d'employer un mineur âgé de moins de 16 ans en tant que comédien ou interprète dans des spectacles publics, dans une entreprise de spectacles, sédentaire ou itinérante, dans une entreprise de cinéma, de radiophonie, de télé-

sion ou d'enregistrements sonores sans autorisation écrite préalablement remise par l'inspecteur du travail, et ce après le consentement de son tuteur et en avoir avisé l'autorité gouvernementale chargée de la culture...

S'agissant des dispositions pénales ; l'article 39 prescrit que la juridiction peut également prononcer à titre de peine complémentaire : le fait d'employer des mineurs de moins de 16 ans, de publier les informations sur eux autres que celles liées à leurs activités artistiques, de les inciter à s'adonner à la profession d'artiste, de mannequin ou de technicien de l'entreprise culturelle et artistique et de mettre en valeur le caractère lucratif, de les faire exécuter des tours de force périlleux ou des représentations comportant des risques sur leur vie, leur santé ou leur moralité et de les employer durant les périodes de vacances scolaires pour un nombre de jours supérieur à la moitié de la durée des vacances, en infraction aux dispositions des articles 3,4,8,34, 35,36 et 38 de la présente loi. Les sanctions sont appliquées autant de fois qu'il y a des enfants de moins de 16 ans à l'égard desquels l'application des dispositions précitées n'a pas été observée.

« Je pense que le rôle primordial d'un élu national ce n'est pas d'aller distribuer des jouets, mais d'initier les lois au profit de ses mandants. C'est avec ces genres de députés que le président Denis Sassou N'Guesso devrait compter pour animer le volet culturel de sa campagne en 2021 », a déclaré un artiste.

Bruno Okokana

BASKETBALL

Le Congo émet le souhait de revenir sur l'échiquier international

Depuis plus de deux ans, le basketball congolais n'est plus le bienvenu dans les compétitions internationales, du fait que le pays s'était brusquement désengagé de l'organisation de l'Afrobasket 2017. Aujourd'hui, les autorités multiplient les stratégies afin d'éponger la situation.

Selon nos sources, le Congo est sommé de payer la somme de huit cent mille dollars américains, plus de quatre cents millions de francs CFA à l'instance continentale du basketball pour dédommagement. Pour que tout cela se passe sans conséquence néfaste, ce montant doit être versé avant le 31 janvier, renseigne nos sources. Sinon, le Congo encourra de très gros risques qui auront de lourdes conséquences.

Dans son allocution relative à l'ouverture des 37es championnats nationaux qui se sont déroulés du 27 au 30 décembre à Brazzaville, le président de la Fédération congolaise de basketball (Fécoket), Bruno Jean Richard Itoua, avait d'une manière ou d'une autre confirmé le fait que le Congo devrait payer une amende à la Fiba-Afrique.

Il avait, en outre, indiqué que les autorités ont déjà trouvé un accord avec la Fiba-Afrique avant de souligner que le problème sera résolu d'ici le 31 janvier 2020. «

Nous devons faire du basketball le sport le plus pratiqué. Nous avons un grand frein, c'était l'Afrobasket qui n'avait pas eu lieu, une grande déception pour tous les sportifs. Mais, depuis, nous nous battons auprès de la

Fiba-Afrique pour obtenir un accord et plusieurs voyages se sont aboutis à un accord de réduction de l'amende. Ensemble avec le gouvernement, on se bat pour que la première partie des amendes soit payée d'ici le mois de janvier.

Cela nous permettra de reprendre notre place dans les compétitions internationales sous-régionales. Et nous pourrions également organiser des compétitions de haut niveau », avait indiqué Bruno Jean Richard Itoua.

Il avait rappelé que dans les tout prochains jours, la direction technique nationale procèdera à la détection des joueurs afin de composer les différentes catégories de l'équipe nationale. Notons que la République du Congo, représentée par l'ancien ministre des Sports et de l'Éducation physique, Léon Alfred Opimbat, et l'ancien président de la Fécoket, Firmin Dinga, a signé en mai 2016 avec les représentants de la Fédération internationale de basket (Fiba-Afrique), une lettre d'accord. Celle-ci attribuait l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de basket (Afrobasket), au Congo pour le mois d'août 2017 à Brazzaville. Trois mois seulement avant la compétition, le Congo signifiait son incapacité de tenir toutes les promesses. Une décision qui avait automatiquement suscité des sanctions ainsi que des amendes qui s'élevaient en milliards de francs CFA.

Rude Ngoma



Une rencontre de Basketball/Adiac